



## SOMMAIRE

1. Semis de légumineuses sous céréales
2. Semis d'avril : betteraves sucrières et lin
3. Vigilance laiteron
4. Impact du conflit Ukrainien
5. Vue en plaine
6. Retour sur la formation éthologie
7. Réunion Aides PAC

## AGENDA

### Réunion PAC 2022 - Aides Bio

Le 22 avril à Beauvais (60)

### Webinaire Proléobio Terres Inovia

Le 26 avril à retenir !

### Le clin d'œil météo

« Mars gris, avril pluvieux, font l'an fertile et plantureux. »

## OBSERVATIONS ET CONSEILS

### 1. Semis de légumineuses sous céréales : trèfle blanc et luzerne

Face au renchérissement du prix des engrais organiques, nombreux sont les agriculteurs qui ont envisagé ce printemps des semis de trèfle sous couvert. Jusqu'à ce jour, le temps sec sur les Hauts-de-France (< 20 mm sur février-mars), incitait à la prudence. Le retour des pluies doit être significatif pour réaliser un semis. Que ce soit pour le trèfle ou la luzerne, rappelons quelques éléments importants.

- Le semis idéal consiste à **accompagner la graine au sol pour garantir une qualité de levée**. Il est possible de passer avec un semoir classique (socs trainants) dans les céréales jusqu'au stade 1 nœud sans abimer la végétation. Attention, en secteur précoce, les blés et triticales semés en octobre y parviennent progressivement.
- La réussite passe également par une concurrence limitée de la céréale « plante hôte » sur la légumineuse. **Si vous avez trop d'azote dans le sol** (cas fréquent cette année), **la céréale pourrait engendrer une compétition sur la lumière trop importante**, entraînant la disparition progressive de la légumineuse. Seul l'épeautre plus tardif et moins dense à l'épiaison présente un risque plus limité sur cet aspect. Pratique déconseillée avec l'avoine et l'escourgeon.

Pour mémoire, les densités de semis : Trèfle blanc 4 kg/ha ; luzerne 25 kg/ha (50 % de vos semences de luzerne doivent être bio en 2022).

Gilles SALITOT

### 2. Semis d'avril : betteraves sucrières et lin

#### Betteraves sucrières

Les semis de betteraves sucrières devraient se lancer dans les semaines à venir. Le retour des pluies présente une opportunité pour permettre l'efficacité des faux-semis. Une préparation de sol homogène et bien nivelée facilitera les premières interventions de désherbage mécanique.

On vise une population levée de 90-100 000 pieds/ha. Le semis se réalise donc à 1,2 - 1,3 doses /ha à 2.5 cm de profondeur. Il est important que le sol soit rappuyé.

Vous trouverez sur le lien suivant, [un article de synthèse sur la betterave biologique en 2022](#) rédigé par le Comité technique régional Bio Hauts-de-France.

#### Lin textile

Le lin est une culture exigeante en termes de structure de sol et de qualité du lit de semences. Une reprise à 5/6 cm est suffisante pour détruire votre premier faux semis.

Une levée rapide est la meilleure garantie de gestion des adventices dans les premiers stades de la culture. Il convient donc de semer dans un sol suffisamment réchauffé. La pression altises sera également moins forte.

L'objectif est d'obtenir environ 2000 plantes/m<sup>2</sup>, en anticipant les pertes liées aux passages des outils de désherbage, semer de 2200 à 2400 graines/m<sup>2</sup> (120 à 140 kg/ha en fonction du PMG) à **une profondeur de 2 cm maximum**.

Pierre DURAND - Mégane PERCHE-GUILLAUME

## INFORMATIONS

### 3. Vigilance laiterons des champs : nous avons besoin de vous !

Dans le cadre de son projet VivLéBio2 en partenariat avec vos Chambres d'Agriculture, Norabio et le Marché de Phalempin, Agro-Transfert cherche à mieux comprendre **le cycle biologique du laiteron des champs**, adventice vivace particulièrement problématique dans les systèmes légumiers biologiques. Le but est de proposer des leviers qui permettront de maîtriser cette adventice de façon durable. Pour cela, nous sollicitons les agriculteurs bio des Hauts-de-France pour recueillir leurs remontées de terrain sur le développement du laiteron des champs en ce printemps.

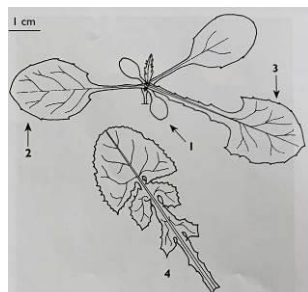
Nous cherchons à connaître :

- **La date d'apparition du laiteron sur vos parcelles**
- **Le niveau d'infestation constaté** (faible, moyen, fort, très fort) avec, si possible, une estimation du nombre de pieds/m<sup>2</sup> aperçus.

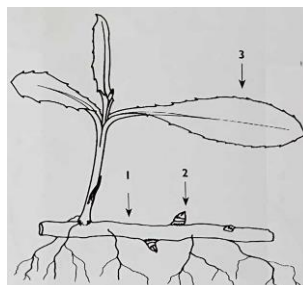
**Vous pouvez envoyer toutes ces observations par SMS** à Jean-Baptiste Février, ingénieur du projet VivLéBio2, au numéro suivant : **06 58 69 59 41**. N'hésitez pas à préciser si vous souhaitez être recontacté pour discuter plus amplement de cette problématique sur votre exploitation. En remerciement, 1 an d'abonnement au magazine BIOFIL sera offert par tirage au sort à l'un des répondants.

Deux types de laiteron cohabitent dans la région, pour ne pas les confondre ! Celui qui nous intéresse

Laiteron maraicher



Laiteron des champs



Jean-Baptiste FEVRIER, Agro-Transfert

### 4. Impact du conflit Ukrainien

En septembre 2020, le plan de relance s'est accompagné d'une hausse des prix des matériaux et des matières premières, à laquelle s'est ajoutée une hausse des coûts de l'énergie. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine l'a amplifiée. Vous êtes nombreux à nous interroger sur l'avenir des marchés en agriculture biologique. Des échanges avec la commission bio de la Coopération Agricole, nous permettent de faire un point sur le marché.

#### Du report de stock en céréales biologiques

La crise en Ukraine n'a pas eu d'impact sur le marché des blés meuniers français car les opérateurs étaient déjà couverts. À la suite de la moisson 2021, de nombreux blés bio ont été déclassés en fourrage mais le coût élevé du

fret et l'incertitude des approvisionnements des productions de l'Est de l'Europe ont rendu la France compétitive sur les marchés fourragers Belgo Hollandais en plus des filières locales historiques. Cependant, les emblavements récents restent importants.

Pour les autres cultures, les prix se sont maintenus en début de campagne et ont eu tendance à augmenter au cours de ces derniers mois par manque de disponibilité (exemple du maïs). Les reports de stocks ne seront pas importants mais il est difficile de connaître les tendances pour la prochaine campagne.

La contractualisation est le meilleur outil pour assurer ses débouchés et la stabilité des prix sur le marché.

### Des hypothèses pas si pessimistes

L'écart entre le prix du blé bio et le blé conventionnel s'amenuise. Si cela a pour effet de faire parler dans les campagnes, voyons le verre à moitié plein :

- 1) ce n'est pas le prix du bio qui a baissé, mais bien le prix du conventionnel qui a augmenté.
- 2) Si l'écart de prix se réduit et se répercute jusqu'au consommateur, il est alors probable que ce dernier reporte ses achats vers des produits bios. Le marché du bio pourrait alors se redynamiser.

Pour ce qui est du C2, si les prix du conventionnel restent aussi attractifs et que les opérateurs n'arrivent pas à valoriser le C2 à des prix au moins équivalents, il est probable qu'une partie des volumes de C2 partent dans les circuits conventionnels. Cela engendrerait un déficit de volumes C2, déséquilibrant l'offre et la demande. Automatiquement, si l'offre est inférieure à la demande, les prix du C2 (et à fortiori du bio) seront revus à la hausse.

### Les mesures du plan de résilience français concernant l'agriculture

Pour tenter de limiter les impacts sur vos exploitations, le gouvernement a mis en place un plan de résilience et l'Europe a fait des annonces, notamment la possibilité de pâturer, faucher ou cultiver les jachères. Voici un état à date des informations sur le sujet, en attente de sortie des textes.

- Pour les entreprises qui justifient d'une augmentation de leur facture énergétique d'au moins 40%, dont la charge représente au moins 3% du chiffre d'affaires et qui enregistrent des pertes d'exploitation du fait de la hausse des prix de l'énergie : compensation d'un % du surcoût jusqu'en décembre 2022 (précisions attendues par décret).
- **Remise sur le carburant** : remise de 0,15 € HT ou 0,18 € TTC / l carburant (y compris GNR) en métropole à partir du 1<sup>er</sup> avril et pour 4 mois. La remise est faite directement par le fournisseur.
- Remboursement de la **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) 2021** + acompte 2022 :
- Prise en charge des cotisations sociales. La MSA est chargée de traiter les situations tendues qui lui sont remontées.
- Augmentation du plafond des **Prêts Garantis de l'Etat** : les prêts sont disponibles jusqu'en juin 2022.
- Aide exceptionnelle aux éleveurs : les modalités sont en cours de finalisation et devraient concerner les éleveurs les plus dépendants des achats d'aliments extérieurs.

**Des questions ? Des difficultés sur votre exploitation, contactez-nous à l'adresse suivante :**

[agrimpacts.conflit@hautsdefrance.chambagri.fr](mailto:agrimpacts.conflit@hautsdefrance.chambagri.fr)

Une cellule de crise est mise en place avec la DRAAF et le Conseil régional, nous pouvons faire remonter les difficultés et vous orienter vers des solutions adaptées.

Mégane PERCHE-GUILLAUME



### 5. Vu en plaine

Petit pois de conserve semis du 8 mars.

2 passages de herse étrille le 27 et 30 mars. Très peu de levées d'adventices observées.

*Petit pois secteur Carvin 62 photo du 30 mars*

Sébastien FLORENT

## 6. Retour sur la formation éthologie : habituer les animaux à la nouveauté

Le 30 mars s'est déroulée une formation sur l'éthologie chez les bovins dans le Pas-de-Calais. L'éthologie est l'étude des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel. Cette formation avait pour objectif de mieux comprendre le troupeau et les besoins des animaux pour pouvoir manipuler et soigner en toute sécurité. Une matinée théorique a permis aux éleveurs de prendre conscience des différences de perceptions entre l'homme et le bovin et donc de connaître les besoins fondamentaux de ceux-ci. L'après-midi, quant à elle, avait pour rôle d'enrichir les parcs à veaux avec des jouets pour les éduquer et les préparer à toutes les situations possibles. Les éleveurs ont alors eu l'opportunité de découvrir une nouvelle méthode de travail qui permet aux animaux de gérer au mieux leurs réactions face à une nouvelle situation. La formation a été animée par Pauline GARCIA, éleveuse dans le Cantal et comportementaliste.



Photos prises au GAEC du Warem (Wimille -62) dans l'après-midi.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page Facebook : « [Etho-Diversité : Equins Bovins Caprins](#) ».

Margaux ANSEL

## 7. Réunion PAC 2022 – Aides Bio : vendredi 22 avril à 9 h 15 à Beauvais

En concertation avec la DDT de l'Oise et Bio en Hauts-de-France, nous vous proposons une réunion d'information sur la Télédéclaration PAC 2022 et les aides accessibles en agriculture biologique. Celle-ci se tiendra à la Chambre d'agriculture de l'Oise, **le vendredi 22 avril de 9 h 15 à 12 h 00 - salle Hector Dubois, à Beauvais.**

Au sommaire de cet réunion,

- rappel les éléments de la télédéclaration, nouveautés 2022,
- information sur le système de Suivi des Surfaces en Temps Réel (3STR),
- le plan Stratégique National et évolution des MAE bio dans la prochaine programmation 2023-2027,
- compléments sur les aides spécifiques en AB.

Tous les ans, la personne en charge de l'instruction des aides Bio à la DDT Oise, appelle des agriculteurs pour compléter des dossiers incomplets. Si vous n'êtes pas au fait des procédures, nous ne saurions que vous conseiller de participer ou de vous renseigner en amont de la déclaration à déposer pour le 16 mai.

Gilles SALITOT

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur [www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr). Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME [megane.guillaume@npdc.chambagri.fr](mailto:megane.guillaume@npdc.chambagri.fr) (59 - 82) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – [gilles.salitot@oise.chambagri.fr](mailto:gilles.salitot@oise.chambagri.fr) (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

